

Que faire quand l'entreprise ne s'est pas présentée à l'expertise amiable?

Par Philibercheny, le 07/01/2023 à 10:16

Dans le cadre de travaux réalisés avec des malfaçons, j'ai fait appel à un expert bâtiment qui a organisé une expertise amiable contradictoire mais l'entreprise convoquée ne s'est pas présentée. L'expert a rédigé et transmis son rapport où il indique que la responsabilité de l'entreprise est avérée. Que faire dans ce cas?

Par youris, le 07/01/2023 à 13:04

bonjour,

s'agisssant d'une expertise amiable, les personnes convoquées n'ont aucune obligation de se présenter à cette expertise qui ne sera pas contradictoire.

salutations

Par Chaber, le 07/01/2023 à 13:50

bonjour

Il voàus reste le tribunal en demandant une expertise judiciaire

Est-ce pour des malfaçons en bâtiment par une dommage ouvrage?